

## Concertation sur le projet de Terminal 4 et de développement de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

DU 12 FÉVRIER AU 12 MAI 2019

**EXPRIMEZ-VOUS À TRAVERS CE CAHIER D'ACTEUR**

sur les caractéristiques, les enjeux, les impacts du projet du Terminal 4



### ILE-DE-FRANCE

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France est, auprès du Conseil régional, une assemblée consultative. Le Césér représente la société civile organisée. Ses 190 membres viennent d'horizons divers : représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées, représentants des syndicats de salariés, représentants des organismes, fondations et associations qui participent à la vie collective et personnalités qualifiées concourant au développement de la région.

**33 rue Barbet-de-Jouy  
75007 PARIS**

Standard : 01 53 85 66 25  
<https://www.ceser-iledefrance.fr/>

## 1- LE PROJET DU GROUPE ADP : CONFORTER LE HUB AÉRIEN FRANCILIEN

A l'échelle française, européenne, mondiale dans un contexte de concurrence accrue et dans la perspective d'un développement du trafic aérien annoncé.

Ce pôle Roissy Charles-de-Gaulle / Le Bourget se situe au 1er rang européen et constitue une plaque tournante majeure du trafic aérien. Le groupe ADP souhaite capter une partie du développement du trafic aérien mondial (qui double en général tous les 15-20 ans) et développer le tissu d'entreprises internationales.

L'aéroport Charles-de-Gaulle bénéficie d'un atout remarquable en Europe avec ses 4 pistes parallèles (1 doublet au Nord, 1 double au Sud).

Estimé à 7-9 milliards €, ce projet d'aménagement du terminal 4 et de développement de l'aéroport à l'horizon 2035/2040 est totalement financé par le Groupe ADP. Il s'agit, pour améliorer la compétitivité de l'aéroport, de densifier les constructions sur ses terrains, déjà aménagés.

Les travaux devraient débuter en 2021. La mise à disposition partielle des équipements est envisagée dès 2028 pour une mise en service total en 2037.

## IMPACTS DU PROJET PRESENTES PAR LE GROUPE ADP

### 1-1. SUR L'ACCESSIBILITE DE LA PLATEFORME DE ROISSY

Le projet aura inévitablement des répercussions en matière d'accessibilité tant en matière de transports collectifs que de circulation routière, déjà bien engorgés actuellement.

Dans le cadre de son projet, le Groupe ADP table sur la réalisation des infrastructures suivantes :

1. Une desserte routière spécifique est prévue pour le nouveau T4 (Elle commencera pendant les travaux avec une desserte dédiée pour les engins de chantier – rapport page 99...),
2. La réalisation effective du contournement routier Est de la Francilienne, demandé avec insistance par le groupe ADP afin qu'elle soit opérationnelle dès 2028, année d'ouverture du T4,
3. La desserte en transports collectifs que le groupe ADP appelle fortement de ses vœux :
  - Pour assurer la liaison entre les territoires et la plateforme, et ainsi favoriser le déplacement des salariés :
    - la mise en service de la M17 du Grand Paris ;
    - l'amélioration de la ligne de RER B et de la ligne K du Transilien (Paris-Nord à Crépy-en-Valois) dont une partie du financement provient des crédits du CDG Express (540 millions € : 200M€ pour le RER B et le reste pour ligne K) ;
    - l'amélioration de la liaison avec Creil et de la desserte des TGV,
    - la restructuration des réseaux de bus internes à la plateforme mais aussi la nouvelle liaison à créer entre les terminaux et la future gare de la M17,
    - le service Filéo que le groupe ADP cofinance,
  - Pour favoriser les déplacements des passagers aériens : La mise en service du CDG Express (entre la Gare de l'Est et le Terminal 2<sup>E</sup>) et L'amélioration de la liaison avec Creil et de la desserte des TGV...

### 1-2. IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Tout en reconnaissant que l'augmentation du trafic aérien conduira à une hausse des émissions de NOx et de l'IGMP (Indice sonore global mesuré pondéré), le groupe ADP affirme sa préoccupation environnementale en matière de qualité de l'air, d'émissions de gaz à effet de serre ; de bruit, gestion de l'eau et du milieu naturel, d'occupation et de pollution des sols.

### 1-3. IMPACT SUR L'EMPLOI ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Sur la base des éléments fournis par le Cabinet Utopies en 2016 qui quantifie la création de 1.300 emplois par million des passagers (ratio moyen), le groupe ADP estime que « le Terminal 4 pourrait représenter un potentiel allant jusqu'à 50.000 nouveaux emplois directs et 225.000 nouveaux emplois soutenus (emplois directs, indirects, induits, notamment liés au développement tourisme) ».

La problématique essentielle réside dans la capacité à offrir des emplois aux populations locales (cf. périmètre de la concertation) dont le ratio d'emplois sur Roissy est actuellement limité à 19%. Cela s'explique notamment par l'inadéquation des compétences au regard des emplois proposés, des parcours résidentiels délicats, la faible couverture du territoire en transports en commun pour desservir la plateforme.

En partenariat avec le GIP Emploi, l'Education nationale, les chambres consulaires (CCI et CMA) pour développer le territoire de proximité, le groupe ADP participe à un programme d'accès à l'emploi en direction des populations locales à la fois pour la phase de travaux mais aussi pour la phase d'exploitations des futurs équipements. A titre d'exemples, ce programme envisage de :

- Réaliser une analyse des emplois à venir, avec mise en évidence des compétences clés,
- Proposer une offre de formation (initiale et professionnelle) pour les populations locales,
- Organiser des rencontres entre les entreprises et les jeunes, les chômeurs... (forum...),
- Réfléchir à la future cité des métiers (sur le modèle de celle de La Villette) qui devrait ouvrir ses portes au sein de l'aéroport de CDG en 2020.

ADP maintient sa clause d'insertion à 5% pour ses marchés de construction et appliquera cette même clause pour ses marchés d'exploitation.

Enfin, dans la mesure du possible, ADP souhaite favoriser les entreprises locales pour ses marchés de construction (lots périphériques essentiellement). Pour ce faire, ADP s'est rapproché des chambres consulaires, du MEDEF, de la CPME... mais aussi des grandes entreprises adjudicataires et des PME locales.

## 2- UN PROJET QUI SOULEVE DE NOMBREUSES INTERROGATIONS

### 2-1. LE DEVELOPPEMENT DU TRAFIC AERIEN

Le Ceser s'interroge sur les prévisions annoncées en matière de développement du trafic aérien de passagers. Les nouveaux modes de vie, la croissante prise de conscience environnementale et les changements de mentalités qui vont en découler ne sont-ils pas de nature à infléchir les estimations ?

### 2-2. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

Présenté comme un enjeu prioritaire du projet par le Groupe ADP, le développement économique et la création d'emplois escomptés n'ont-ils pas été surévalués ? Cette économie aéroportuaire, d'échanges, de flux (passagers et fret) va-t-elle être en mesure de créer des richesses localement ? De s'articuler avec un développement local équilibré et de le favoriser ?

### 2-3. L'ACCESSIBILITE DE LA PLATEFORME POUR LES VOYAGEURS ET LES SALARIES

Actuellement très délicate, du fait de l'engorgement routier, de la saturation des transports collectifs et de la faiblesse moyens de transports publics adaptés aux horaires spécifiques de l'activité aérienne, l'accessibilité de la plateforme est appelée à se dégrader avec le développement annoncé du trafic aérien de voyageurs.

A l'horizon 2037, la réalisation des infrastructures suivantes sera-t-elle suffisante pour satisfaire les besoins générés par l'arrivée de millions de passagers supplémentaires ? Et, en conséquence, celle des salariés supplémentaires de la plateforme et des entreprises locales impactées ? :

- Transports en commun pour décongestionner la route :
  - pour accéder à la plateforme (M17, interconnexion de la ligne H avec le Grand Paris Express, CDG Express, nouvelles lignes de BHNS, renouvellement du matériel du RER B, supposés permettre un report de passagers de la route vers le fer à près de 60% (actuellement 37%) mais aussi la liaison TGV Roissy-Picardie)
  - et pour assurer la desserte interne (APM automated people mover fonctionnant en boucle),
- Accès routiers : contournement est de Roissy (A104) et développement du réseau interne de la plateforme, l'encouragement des pratiques alternatives à la voiture individuelle (réflexion sur les circulations douces, partage de véhicules – taxis partagés...).

Rappelons, par ailleurs, que pendant la durée des différents chantiers, la qualité de service des infrastructures de transports (collectifs et routiers) existantes risque de se dégrader. Comme s'en inquiètent les élus et la Présidente de Région, la réalisation du CDG express, en l'état du projet, risque d'impacter le RER B et de compliquer encore la situation au quotidien des usagers.

### 2-4. LA PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTALE

A ce jour, le rapport énonce clairement que l'aspect sanitaire sera abordé lors de l'étude d'impact. En matière de bruit, les études sont en cours. Plusieurs documents relatifs au bruit, à la qualité de l'air ont été fournis au cours de la présente concertation. En revanche, la question de la pollution des terres agricoles et forestières n'est pas abordée.

Le Ceser regrette que ces études n'aient pas été formalisées au préalable et intégrées dans le dossier de concertation.

**L'avenir du projet n'est-il pas compromis par la perspective de la privatisation d'Aéroports de Paris ?** Après son adoption par l'Assemblée nationale, le projet de loi Pacte sur la croissance et la transformation des entreprises qui prévoit cette privatisation est en cours d'examen par la Sénat.

Par ailleurs, si ADP possède les terrains déjà viabilisés et déclare autofinancer ce projet sans avoir à recourir à des subventions publiques, **la réussite de ce réaménagement de Roissy dépend de nombreuses opérations et actions pour lesquelles ADP n'est pas décisionnaire.**

## CONCLUSION

**Le Ceser estime qu'il est indispensable de conforter le hub aérien de Roissy – Le Bourget et conforter la compagnie nationale Air France. Cependant, il s'interroge sur la pertinence du projet présenté par le groupe ADP pour y parvenir.**

Certes, ce projet présente des atouts :

- Il ne grignote pas directement de terres agricoles et forestières car il s'inscrit sur les terrains d'ADP dans l'enceinte actuelle de la plateforme,
- Il est autofinancé du projet par le Groupe ADP hors gros investissements nécessaires à sa réussite (transports, emploi...),
- Il devrait améliorer les conditions d'accueil et de confort pour les passagers...

Mais ce projet comporte également plusieurs risques :

En premier lieu, l'interrogation sur les prévisions en matière de :

- Développement du trafic aérien,
- Développement économique et de création d'emploi notamment pour le territoire,
- Protection sanitaire et environnementale.

Mais aussi, la dépendance aux décisions d'autres acteurs en matière d'accessibilité de la plateforme pourtant essentielle à la réussite du projet.

Le Ceser estime que la concrétisation du projet du Groupe ADP doit être conditionnée par :

- La réalisation effective des infrastructures de transports programmées et annoncées (calendrier, financement à établir et respecter), en veillant à assurer le maintien de la qualité de service des équipements actuels dès le début des chantiers,
- La maîtrise de la consommation d'espaces naturels et agricoles que pourrait engendrer, ultérieurement, la dynamique de développement indiquée,
- La recherche d'un aménagement équilibré mettant en valeur les autres atouts du territoire au-delà de la seule économie aéroportuaire : agriculture, patrimoine, archéologie, architecture, tourisme ...

Si ce projet devait se réaliser, le Ceser :

- Demande que le Groupe ADP pilote l'opération dans son ensemble, en lien avec les acteurs du territoire afin de couvrir tous les domaines impactés (économie, emploi, transports, environnement, santé...).
- Insiste sur le caractère impérieux du rôle de coordination des acteurs incombant à l'Etat et à la Région Ile-de-France,
- Rappelle que la prise en considération des études de l'OMS et des travaux d'AirParif est indispensable.

Le Groupe ADP devra également prévoir un dispositif d'évaluation et de suivi du respect des engagements et des réalisations afin de pouvoir réadapter le projet au fil de l'eau en fonction des évolutions du contexte.

## ANNEXES

Pour plus d'informations : <https://www.ceser-iledefrance.fr/travaux/projet-d-amenagement-terminal-4-a-roissy-charles-de-gaulle>

**INFORMEZ-VOUS, EXPRIMEZ-VOUS**  
et **INSCRIVEZ-VOUS** SUR

**terminal4-cdg.groupeadp.fr**

Contact: [terminal4-cdg@adp.fr](mailto:terminal4-cdg@adp.fr)

Pour toute demande ou validation de cahier d'acteur veuillez us écrire à [terminal4-cdg@adp.fr](mailto:terminal4-cdg@adp.fr)

Concertation sur le projet de Terminal 4 et de développement de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle